



AVIS D'ATTRIBUTION

[L2122-1-4]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN BATIMENT DE 62 M2 SUR LA COMMUNE DE PERRIGNY-LES-DIJON POUR UNE ACTIVITE DE BUREAU ET DE STOCKAGE

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

Direction Immobilière Territoriale Sud Est, dont les bureaux sont sis Campus Incity, 116 Cours Lafayette – CS13511 – 69003 Lyon, représentée par son Directeur Madame Sophie Matrat dûment habilitée. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

DIT Sud Est, Gestionnaire Yxime, M. Arnaud COURVALLAIN / Courriel : acourvallain@yxime.fr / Téléphone : 07.78.67.78.10 / Adresse : 18, avenue du Maréchal Foch – 21000 Dijon.

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un bâtiment de 62 m2 environ situé sur le site dénommé Gevrey Chambertin P Triage, lieu-dit « La pièce du Bois Joly » sur la commune de Perrigny-Les-Dijon (21160).

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Conformément à l'avis de publicité, suite à l'absence de manifestation d'intérêt dans le cadre de cet appel à candidature, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation au candidat ayant spontanément manifesté son intérêt à savoir la SAS EURO CARGO RAIL dont le siège est sis 11 rue de Cambrai à Paris (75019).

Date d'effet de la convention d'occupation : 15 décembre 2019.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, BP 61616, 21000 DIJON

Téléphone : 0380739100 - Télécopie : 0380733989

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr